

PROCES-VERBAL VISIO des COMITES RÉGIONAUX
12 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU

Réunion du mardi 12 septembre 2023, 18h00-19h45

Présents :

DI MEGLIO Frédéric – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – LECORGUILLE Jo – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel

Assistaient également :

Sophie MAES Directrice
Richard THOMAS DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS représenté par Jean Pierre VIGNOCCHI	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe
- Mr Francis MERLO	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Denis MARTIN	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAS	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Modèle économique de la fédération :

Préambule du Président qui remercie les présents de tous les comités et salue plus particulièrement les deux présidents de comités d'Outre-mer, Martinique par MC Ortole et Guadeloupe par A Capelle.

Il rappelle en introduction les solutions évoqués sur l'évolution du modèle économique principal de notre fédération : Réadaptation du prix de la licence, réadaptation des rétrocessions vers tous les OD (à partir d'une étude comparative sur les fédérations sports de nature, adressée en amont de la réunion à tous les COREG), réadaptation des subventions des commissions nationales (le besoin de poursuivre la relance des activités n'est pas en faveur d'une baisse), recherche de nouveaux financements (appels à projet nationaux et européens, mécénat, partenariat, autres titres de participation). Ce sont les deux premiers sujets qui vont être traités. Ceci sera ensuite arbitré par le CDN.

1 – Avenir et coût de la licence – situation dans les autres fédérations :

Point du Trésorier Général : Point sur l'historique des difficultés financières de la Fédération. Interrogation du CAC sur la situation au 31 août 2022, réponse sur les fonds propres de la fédération qui restaient sécurisant au vu de leur montant significatif, cependant une fois le besoin en fonds de roulement retraité, ces derniers pouvaient se résumer à l'actif immobilier !.

Les disponibilités s'amenuisant pour faire face à l'ensemble des dépenses (besoin en fonds de roulement) et selon la saisonnalité (en particulier l'automne lors renouvellement des licences et délais de paiement des comités régionaux), nous risquons d'avoir des grosses frictions de trésorerie.

S'il n'y avait pas eu ce plan de redressement pour la saison fédérale 2023 la fédération aurait été en grande difficulté. Le CAC actuel nous a d'ailleurs félicité en juin 2023 pour ce redressement.

Point du Président : Actuellement pour la saison fédérale 2024 qui débute, l'indexation de la licence s'est fait avec l'INSEE coût de la vie sur 13 mois comme expliqué lors du CDN de juin dernier (soit 6,3445 %)

Adulte : 45,8 €.- Jeune 28,7 €.- Enfant 12,8 €.

Volonté de rester promotionnel pour Jeunes et Enfants.

Présentation des prix des licences Adulte loisir dans les autres fédérations Sports de pleine nature.

Analyse seulement sur le tarif licence Adulte, pour FF Canoé-Kayak, FF Voile, FF Surf, FF Montagne-Escalade, FF Cyclotourisme, FF Vol libre. Les fédérations sports de nature sont les plus proches de nos process.

Valeurs respectives en résumé de 56 €, 60 €, 45 € (sept à décembre N+1), 70 € (50+15+5), 59 €, 60 €.

Nous sommes à la FFESSM dans la fourchette basse. Réflexion pour la saison 2025 d'une licence type 50 € ? Il faudrait alors prévoir lors de l'AG à venir en décembre 2023, une proposition d'augmentation plus importante que l'INSEE pour la saison 2025.

Intervention des participants :

- Nouvelle Aquitaine : Secteur concurrentiel à prendre en compte (notamment ANMP). L'écart se creuse il faut trouver le point d'équilibre. L'activité ANMP monte et l'activité en nombre de licence dans les SCA baisse. Il faut se poser la question, peut-être création d'une licence 15 jours/15 €.
- Corse : Concurrence en Corse avec l'ANMP sur le niveau 4. Si licence 15 jours, baisse des rétrocessions pour les régions qui ont des pratiquants estivaux. Donc pas favorable.
- Normandie : Il y a des profils différents dans les clubs et SCA. Nous ne pouvons pas appliquer les mêmes modèles à tout le monde. Peut-être créer des produits différents en fonction des régions. Deux régimes différents pour deux publics en fonction d'une SCA et un club.
- Président : Il existe une différenciation car une SCA pour garder son agrément, depuis plusieurs années, a l'obligation de faire soit minimum 11 licences soit minimum 35 brevets.
- Corse : La Corse n'a quasiment que des SCA. La région reçoit des gens non licenciés et le prix de la prestation contient le prix de la licence. Le prix de la licence est ainsi transparent, faire attention aux rétrocessions pour les petites régions.
- Bretagne Pays de la Loire : Augmentation de la licence pourquoi pas, mais est-ce bien le moment ? Augmenter autant renvoie un message négatif. Autre question : Pourquoi les 2 euros d'effort demandés aux régions sur la saison passée 2022 ne sont pas rendus ?
- Trésorier Général : La réponse est dans le bilan comptable à venir qui sera juste en équilibre ou plutôt un peu déficitaire.
- AURA : A prendre en compte également le prix de la sortie dans les structures qui a augmenté et donc toute augmentation de coût de licence peut être pénalisante.
- Normandie : Prendre en compte la complexité des prix des licences avec des sommes qui ne sont pas arrondies. C'est compliqué pour les clubs. Essayons de simplifier la vie des bénévoles avec des sommes rondes.
- Président : Dans les nouveaux Statuts qui vont être proposés à la validation, il a été rajouté la possibilité de l'arrondi au demi euros près.
- Martinique : Le comité n'est pas pour une augmentation du prix de la licence mais peut être proposer une licence ponctuelle, beaucoup de personnes viennent en vacances et n'ont pas de licence.
- Président : Cas particulier de l'Outre-Mer. Il faudrait trouver un nom à cette licence. Il y a une réflexion à faire, peut-être licence 15 jours Outre-Mer ?
- Bourgogne Franche Comté : Difficulté de retour à la situation antérieure de 140 000 licences. Dans la région BFC il y a essentiellement des clubs asso et c'est vrai que le prix de la licence peut être noyé dans la cotisation. C'est aux clubs de rendre le service attrayant. Pour les SCA avec la concurrence, la question se pose. Je ne suis pas opposée à une augmentation raisonnée du prix de la licence.
- Sud : Le prétexte du prix de la licence au niveau des SCA ne tient pas, ils ne font pas de licence. seule Le coût de la licence ne se voit pas, il est noyé dans la cotisation. Les SCA qui ne font pas de licence c'est qu'elles ne le veulent pas.
- Secrétaire Général : Pourquoi ce point a été mis à l'ordre du jour ? Le sujet a été soulevé au dernier CDN et des voix dans la salle avaient proposées cette augmentation.
- Président Adjoint : Concernant l'inflation, il faut savoir que la masse salariale de la fédération la subit ainsi que les déplacements des équipes de France.

- Normandie : La concurrence ne s'exerce pas uniquement en termes de prix mais aussi de service. Il faut se poser des questions pour nos SCA. Quel service on offre aux SCA.
- Occitanie : Contre une augmentation importante de la licence. Les clubs ne doivent pas supporter cette augmentation. Les coûts pour les clubs augmentent aussi. En Occitanie beaucoup de SCA n'ont pas fait les 11 licences la saison dernière. Si nous ne donnons pas de compensation aux SCA qui leur permette de travailler on va les perdre et les plongeurs aussi. Comment les aider ? Il faut trouver d'autres produits.
- Hauts de France : Il ne faut pas oublier le coup de fonctionnement des clubs, immobilisation matérielle, achats et entretien. Si on augmente trop le coût de la licence, les clubs risquent d'augmenter le prix d'adhésion à un niveau qui détourne le futur licencié.

2 – Avenir des rétrocessions - situation dans les autres fédérations :

Rappel de la base des rétrocessions FFESSM :

Depuis plusieurs années avant Covid (période de vaches grasses jusqu'en 2019) pour la Licence adulte : 38 % (Régions 30 % et Dépt 7,9 %).

Pour la saison fédérale 2024, le CDN a décidé pour Licence adulte : 33,5 % de rétrocession (région 26,2 % et dépt 7,3 %) suite à l'absence de répercussion de l'INSEE sur les rétrocessions vers les OD et ceci seulement pour les tarifs Licence adulte. Nous sommes ainsi redevenus voisins du niveau de taux de rétrocession Jeunes (33,5%) et Enfants (31,4%).

Présentation des chiffres des fédérations sports de nature, sur les rétrocessions.

Analyse FF Canoé-Kayak, FF Voile, FF Surf, FF Montagne-Escalade, FF Cyclotourisme. Ceci pour la licence Adulte.

Comparatif :

FFESSM actuellement rétrocession 26,2% Région et 7,3% Dépt, soit total 33,5%

FFCanoé-Kayak rétrocession 20% Région et 2% Dépt, soit total 22%

FFVoile rétrocession 26,5% Région et rien pour Dépt, soit total 26,5%

FFSurf rétrocession 6% Région et 6% Dépt, soit total 12%

FF Montagne-Escalade (variable) rétrocession 21,5% Région et 7% Dépt, soit total 28,5%

FF Cyclotourisme rétrocession 11% Région et 10% Dépt, soit total 21%

Débat sur l'évolution à prévoir ou non dans le futur par étapes vers une base de 30 % de rétrocessions aux OD pour la FFESSM ?.

Tour de table des régions sur ce sujet :

- Bretagne Pays de la Loire : Il faut tout d'abord un plan d'action. Pourquoi dire qu'à l'avenir les rétrocessions aux régions seront de 26 % alors que les finances iront mieux ? Concernant la facturation des cartes et licences, c'est une charge pour les régions. Le centralisme ne marche pas, il faut faire confiance aux régions pour être proche du terrain.
- Président : Le système informatique est obsolète, il y a un déficit structurel, des problématiques d'effet de bord réguliers. Nous sommes en réflexion pour un nouveau système. A l'intérieur sera réfléchi un système de facturation direct par le siège uniquement pour les brevets dans un premier temps. Dans le cadre d'une stratégie future, il y aurait à prévoir l'encaissement direct des brevets par la fédération.
- Sud : Les régions avec les CODEP sont les chevilles ouvrières. Les régions pourraient peut-être embaucher à temps plein et faire plus de com envers les clubs et les SCA ou d'autres projets promotionnels.
- Centre : Le montant de la rétrocession s'élève à 8000 euros pour la région. Ce qui correspond au salaire pour moitié de notre secrétaire. La partie administrative est importante et nous ne pouvons pas tout transférer sur les bénévoles. Le volume est important et nous avons investi dans du matériel notamment informatique ; néanmoins il y a des régions sans salariés qui se débrouillent.
- Nouvelle Aquitaine : Nous pouvons encore nous améliorer concernant la professionnalisation. Les salariés sont une nécessité pour les COREG. Si nous voulons l'assumer il faut des ressources. Il faut aller chercher de l'argent.
- Normandie : Pour les réserves, la Normandie, en cas de difficulté a une durée de survie de 3 ans. Pas forcément de grosses réserves, pas de locaux ni de salariés. Pas de possibilité de constituer des réserves. La seule ressource est la réversion.
- Sud : La région n'a pas de problème de réserves. Si nous voulons avancer il faudrait un chargé de développement au moins à 50 % de temps pour faire avancer les actions. Nous avons un manque de bénévoles. Même pour aller chercher des financements il faut une personne dédiée.
- Secrétaire Général : Le but n'est pas de diminuer les moyens mais stabiliser les ressources en diminuant les charges.

- AURA : Nous avons de la réserve mais il ne faut pas la dépenser. Les 2 euros correspondent à une somme importante pour certains COREG. Nous avons une salariée et il faut nous protéger également.
- Occitanie : 88 % de licences sont faites par les clubs. Les COREG soutiennent ces clubs. Nous ne pouvons pas se passer des CODEP pour la dynamisation des territoires. Si nous voulons développer nous avons besoin de recruter et nous ne pouvons pas recruter à temps plein. Nous faisons partie des comités misérables en tant que salariés par rapport aux comités régionaux des autres fédérations.
- Président : Les CODEP sont fondamentaux, d'ailleurs leur rétrocession n'a pas vraiment baissé. Il n'y a que les régions qui ont souffert.
- Normandie : La Normandie est une des régions à ne pas avoir de CTS, nous voyons l'impact sur le développement.
- Bretagne Pays de la Loire : Nous sommes pénalisés encore cette année. Aujourd'hui au niveau régional on subit mais sans aide.

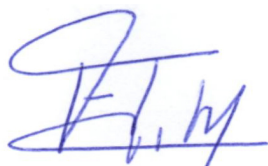
3 – Délivrance des licences au niveau du siège :

Question sur le fait d'avoir une licence loisir avec prise directe au niveau du siège. Concept qui permet de participer à la communauté subaquatique avec une assurance. Licence pour ceux qui voyagent, qui n'ont pas d'attache avec un club. Beaucoup de clubs refusent de faire le prix de la « licence passager ». La demande de personnes qui appellent au siège, elle est simple, ils ne veulent pas plonger en club. Ceci existe dans d'autres fédérations sportives et participe à la croissance des licences. Cette possibilité peut exister en soi au travers du club France créé en 2011, rattaché au siège national, indépendant politiquement d'un impact territorial votatif, avec rétrocession vers les OD d'appartenance du domicile.

- Hauts de France : Diveboutik le fait déjà. Il faisait 1100 licences mais cette année c'est 500. C'est une manne financière pour le comité.
- Corse : Si délivrance directe au siège ça sera peut-être des licences en moins pour certaines régions.
- Trésorière Adjointe : Ce sont des gens qui ne connaissent pas du tout les clubs, ni les comités régionaux, qui n'ont pas d'attachement.
- Centre : Est-ce qu'il ne faudrait pas renvoyer ses demandes vers les régions, qui délivreraient ces licences sans passer par un club, ce qui rapporterait un fond supplémentaire.
- Normandie : L'idée est excellente. Mais il faut débattre pour bien clarifier les choses avant de proposer cela car les clubs pourraient dire que ce sont des licenciés perdus pour le club.
- Secrétaire Général : Il ne faut pas se baser sur la notion de licencié qu'on perd car ce licencié dans tous les cas nous ne l'aurions pas eu et quoi qu'il en soit la rétrocession vers les OD de résidence du licencié de cette structure sera maintenue.
- Nouvelle Aquitaine : La région serait également favorable à cette idée (rétrocession comprise).
- Occitanie : C'est d'autant plus intéressant de rediriger vers les régions car ce sont des gens que nous pouvons contacter par la suite, on peut communiquer avec eux par l'intermédiaire des OD de proximité.
- Sud : Nous avons le cas de personnes qui sont en conflit avec leur club de l'intérieur et qui viennent prendre leur licence chez nous.
- Occitanie : Il faudrait faire passer un message aux clubs pour les inciter de faire des licences « passager » par le national. Il faut les aider à évoluer.

Le sujet prévu sur les parts territoriales et ANS sera traité le dimanche matin lors du prochain CDN ou si besoin lors d'une visio à part.

Le Président F Di Meglio



Le Secrétaire Général JL Ferretti

